



Termes de Référence Consultant national chargé de la mise en œuvre et du développement de l'aide juridictionnelle (H/F)

Contexte

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République Centrafricaine intervient aux côtés de l'Etat afin d'appuyer simultanément et de manière transversale les institutions de justice et de sécurité, en particulier la police nationale et le système judiciaire et pénitentiaire. Ces trois piliers sont pris en charge par le Projet de Renforcement de l'Etat de Droit (PRED en sigle), échelonné sur une période de deux ans, d'octobre 2008 à octobre 2010. L'accès au droit et à la justice constitue un volet essentiel du projet dans la mesure où le service public de la justice doit faciliter la prestation d'actes effectifs et équitables à tous les usagers.

Le PRED souhaite faire appel à quatre consultants nationaux pour mettre en place, chacun dans leur zone d'affectation, un cabinet juridique éligible à des subventions ultérieures du projet et jeter les bases d'une politique d'aide juridictionnelle en RCA.

Responsabilités du consultant

Rattaché à une unité d'exécution du projet, le consultant sera affecté selon le cas au site de Bangui, Bossangoa, Bozoum ou Sibut pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2009, au cours de laquelle il aura à effectuer les tâches suivantes :

- Préparer la mise en place d'un cabinet juridique dans sa zone d'affectation, en collectant des indicateurs pertinents sur le milieu avant l'installation du cabinet, en identifiant un local prêt à recevoir le cabinet à titre gracieux, en évaluant les équipements et le matériel à apporter le cas échéant, en dotant le cabinet de statuts juridiques conformes à son objet, en rencontrant les représentants d'organismes clés pour la réalisation des activités, en contribuant à l'élaboration du matériel de communication ;
- Animer la vie du cabinet juridique comme un lieu ouvert d'information et d'assistance judiciaires de proximité, suivant un programme adapté aux besoins spécifiques des justiciables (sur et sans rendez-vous, avec des temps dédiés à des droits spécifiques comme le travail, la famille ou l'accueil des victimes d'infractions à la loi pénale et des rencontres à l'extérieur dans des écoles, hôpitaux, commissariats, lieux de détention, etc.) ;
- Veiller à l'aménagement de l'espace afin d'assurer un accueil discret, professionnel et conforme à la sauvegarde des droits des victimes, témoins, mineurs, accusés ou condamnés selon le cas ;
- Assurer avec un assistant juridique l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'information juridiques de toutes personnes se présentant au cabinet ;
- Déterminer un barème de ressources et une procédure d'examen de dossiers de demandeurs pour l'assistance et la représentation *pro bono* des plus démunis ;
- Assister et représenter gratuitement en justice les indigents, selon le barème et la procédure d'octroi de l'aide retenus ;
- Apporter un appui technique à la mise en place de points d'accès au droit et à la justice avec les partenaires identifiés par le projet (étudiants, ONG de conseil juridique, etc.) ;

- Participer à la (ré)installation de comités d'attribution de l'aide juridictionnelle ;
- Identifier et former des médiateurs bénévoles susceptibles d'assurer le traitement de petits litiges civils dans le cabinet (consommation, logement, voisinage, etc.), sur des plages horaires déterminées ;
- Identifier de la même manière des intervenants bénévoles, de type travailleur social, susceptibles d'assurer un soutien psychologique aux victimes, une aide à la prévention de la délinquance, un appui à la réinsertion des sortants de prison, etc. ;
- Nouer des partenariats solides et visibles avec les prestataires locaux de services d'aide aux justiciables (juridiques, mais aussi administratifs, psycho-sanitaires, socio-économiques, etc.) ;
- Développer des conventions partenariales ou un protocole d'assistance multisectoriel pour les victimes d'infractions à la loi pénale ;
- Contribuer activement, à la demande de l'unité locale d'exécution du projet ou de sa propre initiative, à la production d'outils (règlement, charte, proposition de texte législatif ou réglementaire, etc.) susceptibles d'assurer la généralisation d'une aide juridictionnelle de qualité ;
- Préparer des comptes-rendus hebdomadaires et mensuels d'activités en direction de l'unité locale d'exécution du projet, en développant des tableaux de bord, indicateurs et statistiques rendant compte de manière rigoureuse et chiffrée des moyens, activités et résultats du cabinet ;
- Entreprendre toute autre tâche à la demande de l'unité locale d'exécution du projet.

Profil du consultant

- Avocat inscrit au tableau de l'ordre de la RCA, justifiant d'une ancienneté d'au moins 8 ans ;
- Titulaire de titres universitaires ou de distinctions professionnelles ;
- Ne faisant l'objet d'aucune peine ou poursuite disciplinaire et pénale ;
- Manifestant un comportement passé et présent irréprochable, se traduisant par l'accomplissement d'actes méritoires et la reconnaissance par tous du respect des règles déontologiques du métier d'avocat, dans la vie professionnelle comme en privé (indépendance, impartialité, probité, discrétion, délicatesse, etc.) ;
- Adaptable aux nouvelles tâches et à un environnement multiculturel ;
- Dynamique, rigoureux et autonome ;
- Maîtrisant l'outil informatique et les principaux logiciels de bureautique et de gestion ;
- Connaissant parfaitement les actes administratifs et règles juridiques associés à la mise en place de structures professionnelles et associatives, ainsi que le montage de demandes de subvention ;
- Doté d'un excellent relationnel et de grandes qualités rédactionnelles et oratoires, en français et dans les langues locales de sa zone d'affectation ;
- La connaissance des règles et procédures du PNUD/Nations Unies et une première expérience dans la gestion de projets d'assistance judiciaire en faveur des démunis constituent un atout.

Résultats attendus

- Au moins 50 personnes reçoivent chaque mois des conseils et/ou une assistance dans chaque cabinet juridique.
- Des barèmes d'aide juridictionnelle établissent les conditions de ressources pour bénéficier des services de représentation gratuite des cabinets juridiques et sont proposés aux autorités concernées par la réforme de l'aide juridictionnelle.
- Des permanences d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information juridiques tenues par des étudiants en maîtrise et pilotées par le cabinet juridique et le recteur de la faculté de droit de



Bangui sont organisées dans au moins un commissariat et un établissement pénitentiaire de la capitale.

- Au moins une 'Université itinérante citoyenne' est mise en place et sert de point d'accès au droit pour les habitants de Bangui.
- Au moins une 'Caravane du droit et de la citoyenneté', constituée avec l'appui du cabinet juridique, circule dans les zones sensibles et éloignées de chaque préfecture.
- Au moins une 'Maison du Droit' est installée dans un TGI par préfecture.
- Au moins un comité d'attribution de l'aide juridictionnelle est opérationnel dans chaque préfecture.
- Des propositions de loi sur l'aide juridictionnelle, élaborées conjointement par le PRED, les cabinets juridiques et des experts de la justice, étatiques ou non, sont déposées sur le bureau des Ministres concernés.

Conditions de service

Le projet versera des indemnités fixes au consultant ainsi que des frais de mission lors de la mission préparatoire, la mission d'installation et d'éventuelles participations à des audiences foraines, à raison de 17.300 FCA par nuit passée en dehors de sa zone d'affectation, sur présentation des ordres de mission dûment approuvés et contrôlés. Le consultant aura à sa charge l'ensemble des dépenses de communication, coûts de fonctionnement du cabinet et frais de transport dans les limites géographiques de sa zone d'affectation, pendant toute la durée de sa mission. Ces charges pourront faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle au terme de la mission, sous réserve que le cabinet se prête avec succès à un audit externe indépendant et soumette au projet des demandes de subvention en bonne et due forme.

Le consultant ne pourra en aucune manière percevoir des honoraires, émoluments ou frais quelconques autres que ceux versés par le projet au cours de sa mission. Les équipements et le matériel mis à la disposition éventuelle du cabinet juridique resteront la propriété exclusive du projet.

Processus de sélection

Le processus de sélection sera organisé suivant les procédures du PNUD. Les personnes intéressées par cet avis sont priées d'adresser leur dossier complet (comprenant un curriculum vitae à jour, une lettre de motivation, la copie des diplômes obtenus ainsi que de tout titre ou production scientifique), à l'adresse suivante : Service des Ressources Humaines, PNUD/BANGUI, Immeuble de la Couronne, sis Avenue Barthélémy Boganda. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. **Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**